

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213800154-20260128-DEL20260128_03-DE



Délibération n° D 2026-01-28-03

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, GALLIFET Bernard,

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle

Absents : GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Le règlement du cimetière a été mis en place il y a plusieurs années mais il apparaît aujourd'hui nécessaire de revoir ce règlement afin de le mettre en conformité avec le nouveau logiciel cimetière dont s'est doté la commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la nouvelle proposition de règlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le règlement du cimetière tel que présenté en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance
M. LAMOURY